



Motion présentée par le SNESUp (accompagnée d'un texte sur la LOP) et adoptée par 44 voix pour au Conseil d'Administration de l'Université de Dijon le 25 janvier 2005

Motion :

Le CA, sensible à la mobilisation des personnels et les étudiants impliqués dans le mouvement de l'hiver dernier et dans les Etats Généraux de la Recherche, ne peut accepter la méthode du gouvernement concernant la préparation de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation: il souhaite que les travaux de Grenoble soient mis à profit pour la rédaction d'un projet de loi correspondant aux besoins des acteurs de la recherche.

En conséquence, le CA demande :

- que la rédaction de l'avant-projet qui circule actuellement soit entièrement reprise en prenant pour base les propositions construites dans le mouvement et les conclusions des Etats Généraux.
- que soit communiquée sans retard la version promise aux organisations syndicales pour la mi-janvier

L'élaboration de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation nécessite une **large discussion dans les établissements comme au niveau national. Cette discussion doit associer les organisations syndicales et les associations représentatives (dont le mouvement SLR). Les instances nationales telles que le CNESER doivent en être pleinement partie prenante et directement saisies** avant toute adoption d'un projet de loi par le gouvernement et avant sa présentation au Parlement.

Alors que le mouvement « *Pour sauver la Recherche et l'Enseignement Supérieur* » a impliqué massivement la communauté scientifique et la population, nous prenons connaissance – par l'interview du ministre d'Aubert dans « *Le Monde* » daté du 15 janvier et par une version de travail du projet de loi sur la Recherche – de l'état de la réflexion du gouvernement et du calendrier envisagé pour la présentation de la LOP.

Les propositions gouvernementales formulées dans ce projet tournent le dos aux options de la communauté scientifique. **Ce pré-projet dénature profondément et va à l'encontre des exigences du mouvement et des propositions issues des Etats Généraux de Grenoble, tout en faisant mine de s'en inspirer au niveau du vocabulaire.** Citons par exemple :

– un **Haut Conseil de la Recherche et de l'Innovation (HCRI)**, avec une instance de Conseil, composée de 20 membres, tous nommés par le pouvoir politique dont seulement 10 scientifiques, alors que les Etats Généraux ont proposé le HCS, instance plus nombreuse, permettant une représentation majoritaire des scientifiques, dont une partie d'élus !

– une **Agence Nationale de Recherche (ANR) dotée de fonds considérables** (1,4 milliard en 2010) au détriment des organismes et dans une logique de fonds incitatifs et d'appels d'offres qui marginalise totalement les crédits « *récurrents* » des équipes, c'est à dire l'inscription dans des activités de long terme en recherche fondamentale, alors que les propositions de Grenoble, avec 70% du financement aux crédits de base et 30% au reste, permettent de garantir un financement de la recherche dans sa diversité.

– **des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) qui écartent toute logique de réseaux, de structure fédératives** et figent des pôles d'excellence appelés à se constituer en Établissements Publics à Caractère Scientifique (EPCS) de droit public, mais de gestion privée avec un exécutif nommé par le Ministère et la gestion courante des Laboratoires transformée en gestion « *à coût complet* » qui conduit à passer statuts et salaires des personnels en variables d'ajustement,

De plus, le texte met **gravement en cause l'articulation fondamentale entre l'enseignement supérieur et la recherche**. D'une part, le niveau Licence est totalement ignoré dans le texte et donc conçu comme coupé de la recherche, dans une logique de formation à moindre coût pour le plus grand nombre d'étudiants, avec un corps enseignant qui pourrait ne plus avoir aucune pratique de la recherche. D'autre part, même aux niveaux M et D, seules certaines formations intégreraient les PRES, ce qui condamne à terme celles qui ne disposeront pas de ce label. Les craintes qu'avait fait naître le découpage LMD et le grand écart entre les procédures d'habilitation en L et en M sont amplement confirmées. Bien loin de contribuer à un plus large accès à l'enseignement supérieur, les

PRES ainsi conçus deviendraient un outil de concentration des moyens en faveur d'un nombre limité d'étudiants, que les PRES choisiraient au sein du large vivier des candidats.

Le gouvernement oriente l'effort public de recherche exclusivement vers le transfert à courte vue de savoirs vers les entreprises. **Il hypothèque le libre développement de la recherche fondamentale et de secteurs entiers de la recherche comme les Lettres-Sciences de l'Homme et de la Société.**

Avec un tel projet, **les mesures budgétaires laisseraient la recherche et l'université dans la misère** ; notre pays serait dans l'incapacité de porter l'effort de recherche à 3 % du PIB et d'atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômés de l'Enseignement Supérieur, pourtant inscrit dans le projet de Loi Scolaire ! On est loin des 2200 emplois d'enseignants-chercheurs par an chiffrés par les Etats Généraux !

Quant **aux mesures concernant les personnels**, elles sont **inacceptables** : pour les jeunes chercheurs qui se sont beaucoup investis dans le mouvement et les Etats Généraux, on prépare des statuts intermédiaires ne résolvant la précarité ni avant la thèse, ni après celle-ci. Quant aux enseignants-chercheurs permanents, les divers scénarios prévus pour l'évaluation (« Agence pour la Qualité de la Recherche » ou « consortium »), cachent derrière leur complexité une politique qui confie principalement cette fonction à des « experts » nommés et en dessaisit les communautés scientifiques directement concernées. L'esprit du projet n'est manifestement pas d'assurer à chacun les conditions d'une implication équilibrée dans la recherche et dans l'enseignement, mais il exacerberait les inégalités. Y compris par le moyen de primes « *au mérite* » et par l'instauration de services d'enseignement différenciés, avec des réductions de service ciblées pour seulement certains des jeunes recrutés.

Pour ces raisons , nous proposons que le CA se prononce sur le processus conduisant à la LOP et demande que le projet soit revu lors d'une phase de concertation avec l'ensemble de la communauté.

